Procédé d’évaluation de départ

Permis B · Mis à jour le 10/11/2026

1 Pourquoi une évaluation ?

Conformément à la réglementation, une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat de formation. Elle permet d’estimer le volume prévisionnel d’heures de conduite dont vous aurez besoin et de vous proposer un parcours et un devis personnalisés.

Ce volume est indicatif : Il peut être ajusté selon votre assiduité, votre progression et vos aptitudes. L’évaluation ne vous engage pas à vous inscrire.

2 Ce qui est évalué

- Vos connaissances des règles du code de la route et de la conduite d’un véhicule
- Votre expérience en tant qu’usager de la route
- Vos habiletés : Coordination, perception, réaction
- Votre motivation

3 Comment elle se déroule

L’évaluation est réalisée par un enseignant de la conduite, dans un véhicule de l’auto-école, sur un parking puis en circulation peu dense. Elle dure environ 50 minutes. L’enseignant s’appuie sur une fiche d’évaluation préétablie.

Pour la boîte automatique et pour la conduite accompagnée ou supervisée, l’évaluation tient compte de la formule choisie.

4 Après l’évaluation

L’enseignant vous présente le résultat, le nombre d’heures estimé et le parcours proposé. Nous établissons ensuite le devis et le contrat.

Tarif : 65 € · Sur rendez-vous au 04 93 68 06 00 ou à contact@autoecolestanislas.fr.